



Saint-Hyacinthe, le 7 août 2018

Mme Micheline Martel
Adjointe à la direction générale et directrice au transport
805, du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5C6

Objet : Sensibilisations des personnes élues au transport adapté

Madame,

Le 28 mai dernier au 1195 St-Antoine, vous et moi étions présents pour une rencontre concernant l'application des transports en blanc, ainsi que M. André Charron et Mme Chantal Lavallé.

Dans un sujet différent des transports en blancs, nous vous avons proposé, pour sensibiliser les personnes élues de la MRC des Maskoutains à l'importance du transport adapté, la possibilité qu'elles utilisent le service de transport adapté, dans un véhicule de type « Bus » durant une journée pour bien comprendre la réalité des usagers. L'expérience pourrait inclure des responsables d'organismes communautaires, publics et parapublics de la région qui donnent des services à des usagers du transport adapté. L'invitation pourrait également inclure nos députés. Chacun dans leur fonction a à représenter les personnes handicapées et en perte d'autonomie selon les divers services qui leur sont offerts. Pour les personnes concernées, leur rôle de représentations au niveau gouvernemental est très important pour que le financement soit adéquat dans les champs d'action qui concernent les personnes vulnérables.

Nous comprenons que ces participants n'auraient pas à faire toutes les démarches menant à leur admissibilité comme par exemple faire remplir le formulaire d'admission par un professionnel de la santé.

Pour que les municipalités de la MRC des Maskoutains soient toutes représentées, la participation des Maires qui le souhaitent nous apparaît judicieuse, de même que les conseillers municipaux désirant vivre cette expérience. De façon à vivre l'expérience, les horaires de base du milieu rural, les participants qui y résident pourraient se rendre pour un aller/retour à Saint-Hyacinthe.

En lien avec les usagers qui utilisent le transport adapté, cette journée formatrice pourrait s'effectuer lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui aura lieu du 1^{er} au 7 juin 2019. La Journée nationale des aînés qui est le 1er octobre de chaque année et la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées qui a lieu chaque 15 juin pourraient s'avérer d'autres bons choix.

Au niveau des détails techniques, nous sommes peut-être dans l'erreur, mais nous n'avons pas trouvé d'informations qui obligent une personne à être admise au transport adapté ou au transport collectif pour effectuer un déplacement dans un véhicule de transport adapté.



Regroupement Maskoutain des Utilisateurs du Transport Adapté

1195, St-Antoine, bureau 307, Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 3K6

Tél. :450-771-7723

Courriel : rmuta@maskatel.net Site internet : www.rmuta.org

Dans un premier temps, nous désirons vérifier la faisabilité d'un tel projet au niveau de la MRC des Maskoutains et si elle a un intérêt à participer à la réalisation de ce projet rassembleur. Selon votre décision, dans notre désir de concertation, nous soumettrons le projet à la Table de concertation des organismes offrant des services aux personnes handicapées des MRC des Maskoutains & Acton et à la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés dont la MRC des Maskoutains fait également partie.

Nous sommes conscients que des frais d'exploitation sont inhérents pour la réussite du projet et notre organisme (RMUTA) est heureux de s'impliquer financièrement, entre autres, pour les frais de déplacement. Nous ne connaissons pas tous les facteurs qui déterminent le coût d'un déplacement selon la zone concernée pour la MRC des Maskoutains. Il est indiqué dans le Programme de subvention au transport adapté 2018, il est mentionné que le coût marginal maximal est de 17 \$ par déplacement et que la contribution maximale du Ministère par déplacement, qui est rarement atteint, est de 11,05 \$ (65 %).

Dans un but de planification, nous aimerions avoir la confirmation que le coût par déplacement que nous aurions à assumer serait de 17 \$. Finalement, nous croyons également qu'ils s'ajouteraient des frais d'exploitation de 15 % comme lorsque nous payons tous les déplacements en transport adapté pour les personnes qui assistent à notre assemblée générale annuelle.

Dans un but constructif, recevez, Madame, nos salutations.

Paul St-Germain, coordonnateur
Regroupement Maskoutain des Utilisateurs du Transport Adapté

c. c. : Monsieur André Charron, directeur général, MRC des Maskoutains
Madame Chantal Lavallée, secrétaire/trésorière du RMUTA